Les règles de conduite de l'école d'Iberville

PRÉAMBULE

Le **droit** des élèves et du personnel d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;

Le **devoir** des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

À L'ÉCOLE D'IBERVILLE…

Les règles de conduite soutiennent mon apprentissage du civisme et me permettent de vivre dans un climat harmonieux et sécuritaire. Portées par des valeurs, elles m'invitent à adopter des comportements respectueux, sécuritaires et responsables.

En ce sens, les règles de conduite me seront enseignées, tout au long de l'année, pour concrétiser ces valeurs et m'amener à développer des qualités de bon citoyen.

	Règles…	Pour…
Respect Sécurité Responsabilité	1. Je m'exprime et j'agis de façon respectueuse (envers les adultes et les élèves)	• me sentir bien et en sécurité; • développer de bonnes relations et me faire des amis; • permettre une ambiance agréable et favorable aux activités;
	2. Je joue, j'agis et je me déplace de façon sécuritaire	• avoir du plaisir à jouer; • éviter les accidents et les conflits.
	3. Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu	• assurer la sécurité de tous; • contribuer au bon déroulement des activités; • être prêt en même temps que tout le monde.
	4. Je prends soin du matériel et de l'environnement de mon école	• vivre dans un milieu propre et agréable; • profiter du matériel en bon état et pendant plus longtemps.

À l'école d'Iberville, toutes manifestations de violence et d'intimidation sont proscrites en tout temps, y compris sur le chemin de l'école et lors du transport scolaire, et ce, quel que soit le moyen utilisé, incluant les médias sociaux.

Selon la gravité des gestes commis, l'équipe école appliquera les conséquences qui lui sembleront les plus appropriées (rencontre avec la direction, suspension interne, suspension externe, etc.) et mettra en place une démarche de réparation accompagnée d'un intervenant ainsi qu'un plan d'aide selon les besoins.

À l'école d'Iberville, les objets pouvant nuire à la sécurité ou aux apprentissages tel que les objets électroniques et les cellulaires sont proscrits. Ces objets pourront être confisqués par la direction.

Lorsque je respecte les règles…

Les adultes de l'école reconnaissent mes efforts à suivre les règles. Je suis fier (fière) de moi et je vis des réussites. Je peux recevoir :

- Des encouragements
- Des félicitations verbales, non-verbales ou écrites
- Des privilèges ou des activités de reconnaissance collectives

Lorsque j'enfreins une règle…

Les adultes de l'école agissent pour m'aider à respecter les règles de conduite. La mesure d'aide et/ou la conséquence logique est déterminée d'après mon comportement et mes besoins. Elles seront établies selon la fréquence et la gravité de mes gestes. Voici quelques exemples de sanctions prévues :

- **Avertissement ;**
- **Communication aux parents ;**
- **Conséquence éducative liée au geste posé ;**
- **Réflexion écrite ;**
- **Geste réparation ou travaux communautaires ;**
- **Formulation d'excuses verbales ou écrites ;**
- **Retrait du groupe ou reprise de temps ;**
- **Intervention policière effectuée par un agent sociocommunautaire ;**
- **Enseignement explicit du comportement attendu ;**
- **Excuses verbales accompagnées d'un intervenant ;**
- **Conséquence éducative liée au geste posé ;**
- **Rencontre « élève », parents, intervenants et direction ;**
- **Contrat d'engagement**
- **Retrait du cellulaire ou de tout autre appareil mobile personnel ;**
- **Suspension interne et externe (seule la direction peut suspendre un élève)**
- **Expulsion de l'élève.**

Pour mon bien-être à l'école et par civisme…

- Je respecte l'autorité du personnel de l'école, les règles de l'école et de la classe ;

- J'agis et communique de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;

- Je respecte le droit à la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capteur leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;

- Je ne pose aucun acte d'intimidation ou de violence ;

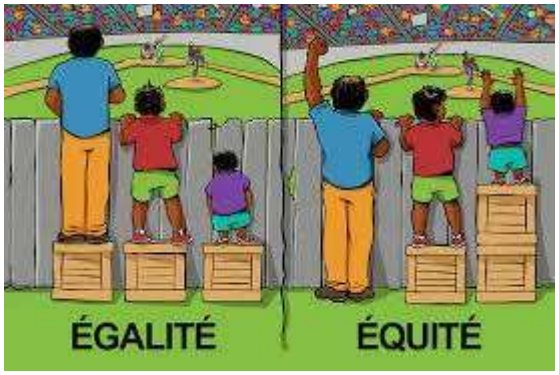
- Je prends soin du matériel, des infrastructures et des équipements de l'école ;

- Je suis assidu et ponctuel et je respecte les échéanciers applicables ;

- Je mets des vêtements qui sont adaptés à la température, aux activités et au milieu scolaire. Par respect pour moi-même et les autres, ils sont propres, décents et n'affichent pas d'idées négatives ou violentes. Pour ma sécurité, je porte des souliers adaptés aux activités ;

- Je privilégie des aliments sains et variés qui fournissent à mon organisme tous les éléments nutritifs et nécessaires à une bonne santé. Je sais que certains aliments (ex. noix et poissons) peuvent déclencher des réactions allergiques. Lorsqu'on m'informe que des gens sont allergiques à de la nourriture, j'évite d'apporter ces aliments pour leur sécurité ;

- J'apporte à l'école que les objets nécessaires à mes apprentissages. Ainsi, j'évite les conflits, les pertes, les bris, et les vols et j'apprends à les utiliser dans un contexte approprié. Je laisse mes jeux, mes cartes à jouer ou mon ballon à la maison.



La première égalité, c'est l'équité. Victor Hugo

- Je ne peux apporter à l'école tout appareil cellulaire, tablette, montre intelligente ou dispositifs électroniques permettant d'effectuer des appels, des messages textes, la prise de photos ou de vidéo ainsi qu'un enregistrement sonore.

 Sauf dans les cas exceptionnels où l'utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants et autorisé par l'école :

 - Les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignants ;
 - L'état de santé d'un élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de tout autre situation d'urgence ;
 - Les besoins particuliers d'un élève HDAA

 ;

 L'élève qui fait défaut de respecter cette règle s'expose aux sanctions suivantes, lesquelles seront appliquées en fonction de la gravité ou du caractère répétitif du comportement fautif de l'élève :

 - Avertissement ;
 - Confiscation de l'appareil pendant les périodes d'enseignement ;
 - Confiscation de l'appareil pour une période qui s'étend au-delà des périodes d'enseignement et des heures de classe.

- Je m'exprimerai en utilisant le vouvoiement auprès des membres du personnel scolaire afin de faire preuve de civilité ou bien en utilisant le titre « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école.

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Gradation des interventions

Conflit : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entrainer des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Intimidation : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement ou non contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou ses biens. » LIP 2012.

Violence : *« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » LIP 2012.*

Violence à caractère sexuel : « La notion de violence à caractère sexuel s'entend de toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. » Québec 2017.

Personnes désignées : direction, directions adjointes et psychoéducatrice

- *La gravité des actes d'intimidation et de violence se mesure par leur intensité, leur fréquence, leur constance, leur persistance, leur contexte et leur effet sur les élèves qui en sont victimes.*
- *L'élève est passible d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'expulsion.*
- *La gradation d'interventions se poursuit d'une année à l'autre.*

1ère situation d'intimidation	➢ **Feuille RISO complétée par l'intervenant concerné à remettre à la direction** ➢ **Rencontre avec la direction et l'élève** ➢ **Geste de réparation ou travail communautaire** ➢ **Chronologie des interventions à remplir par une personne désignée** ➢ **La direction communique avec les parents**
2e situation d'intimidation	➢ **Feuille RISO complétée par l'intervenant concerné à remettre à la direction** ➢ **Rencontre avec la direction et l'élève** ➢ **Geste de réparation ou travail communautaire** ➢ **Chronologie des interventions à remplir par une personne désignée** ➢ **La direction communique avec les parents** ➢ **Interventions effectuées au regard des sanctions prévues à l'agenda**
3e situation d'intimidation	➢ **Feuille RISO complétée par l'intervenant concerné à remettre à la direction** ➢ **Rencontre avec la direction et l'élève** ➢ **Geste de réparation ou travail communautaire** ➢ **Chronologie des interventions à remplir par une personne désignée** ➢ **La direction rencontre l'élève et ses parents** ➢ **Interventions effectuées au regard des sanctions prévues à l'agenda** **Rencontre de l'élève par l'agent communautaire de police au besoin**

Contrat d'engagement

J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école ainsi que de la gradation des interventions en lien avec les gestes de violence ou d'intimidation. Je m'engage à les respecter.

_____ _____
Signature élève Date

J'ai pris connaissance des règles de conduite de l'école ainsi que de la gradation des interventions en lien avec les gestes de violence ou d'intimidation et je m'engage à aider mon enfant à les respecter.

_____ _____
Signature du parent Date

Informations générales

Absence :

Les absences de votre enfant peuvent-être déclarées en utilisant le portail **Clic École.** En cas de difficulté, vous pouvez communiquer avec le secrétariat le matin même au numéro (**450) 678-0145** poste **6625** en précisant la raison.

Clic École !

Ponctualité :

La ponctualité est une compétence qui se développe dès le plus jeune âge. Ainsi, nous favorisons le développement de saines habitudes afin de ne pas nuire aux apprentissages scolaires. Un retard de quelques minutes a pour conséquence de déranger les pairs dans la classe ainsi que de nuire à la concentration du titulaire en plus de causer des pertes de temps inutiles.

Nous comptons sur votre collaboration pour encourager votre enfant à arriver à l'heure et à fréquenter l'école en respectant l'horaire désigné afin qu'il puisse profiter au maximum de l'enseignement dispensé. Veuillez noter que la seule raison pour laquelle un retard soit motivé est un rendez-vous médical. Ainsi, après **six** retards au cours d'un même mois, la direction communiquera avec les parents de l'élève afin d'effectuer un suivi. Étant donné que chaque retard a pour effet de nuire à l'ensemble du groupe, une reprise de temps, des travaux communautaires ainsi que la participation à un atelier sur la ponctualité et la motivation scolaire pourraient être envisagés.